

Procédure de reprise de 49 concessions - Il sera procédé, dans le cimetière de Ste Radegonde, à la constatation de la **persistance de l'état d'abandon le 09 mai 2017, à 9h30**

.
Les descendants ou successeurs sont invités à assister audit constat, ou s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé (*avis de poursuite de procédure du 7 avril 2017*). [En savoir](#)
[±](#)